

# Procès-verbal

Le document présente l'objectif et les conclusions approuvées de la 45<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE.

# PROCÈS-VERBAL DE LA 45<sup>E</sup> RÉUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'ITIE

---

## Table des matières

<b>45-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour</b> .....	<b>4</b>
<b>45-2 Rapport du Secrétariat</b> .....	<b>4</b>
Document du Conseil d'administration 45-2-A, « Rapport d'avancement de la mise en œuvre de juillet à septembre 2019 » .....	5
Document du Conseil d'administration 45-2-A, « Rapport d'avancement de la sensibilisation de juillet à septembre 2019 » .....	7
<b>45-3 Rapport de la Banque mondiale sur les avancées de l'EGPS</b> .....	<b>8</b>
<b>45-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre</b> .....	<b>9</b>
Document du Conseil d'administration 45-4-A – Demande de mise en œuvre adaptée : Ukraine.....	9
Document du Conseil d'administration 45-4-B – Proposition de mise en œuvre adaptée : Seychelles.....	9
Document du Conseil d'administration 45-4-C, « Comment l'ITIE devrait-elle traiter les problèmes de corruption ? » .....	10
<b>45-5 Rapport du Comité de Validation</b> .....	<b>12</b>
Document du Conseil d'administration 45-5-A, « Rapport du Comité de Validation » ....	12
Document du Conseil d'administration 45-5-B, « Examen de la Validation » .....	13
Document du Conseil d'administration 45-6-A, « Traitement des préoccupations au sein de l'ITIE » .....	15
Document du Conseil d'administration 45-6-B, « Examen des Termes de Référence des comités » .....	15
Document du Conseil d'administration 45-7-A, « Stratégie de sensibilisation 2020-2022 de l'ITIE » .....	16
Document du Conseil d'administration de l'ITIE 45-8-A, « Projet de comptes du 3 <sup>e</sup> trimestre et prévisions pour l'exercice complet » .....	17
<b>Annexe A – Décisions du Conseil d'administration</b> .....	<b>22</b>
Décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Ukraine .....	22
Décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre proportionnée soumise par les Seychelles .....	22
Décision du Conseil d'administration concernant la Validation de la République démocratique du Congo .....	23
Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation de l'Irak .....	24
Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Mozambique.....	25

**Document du Conseil d'administration de l'ITIE**  
**Procès-verbal de la 45<sup>e</sup> réunion du Conseil d'administration de l'ITIE**

Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation du Myanmar..... 26  
Annexe B – Liste des participants.....**28**

## 45-1 Accueil et adoption de l'ordre du jour

La présidente du Conseil d'administration de l'ITIE, la très honorable Helen Clark, ouvre la réunion et propose que les membres du Conseil d'administration adoptent les points à l'ordre du jour. La présidente souhaite la bienvenue aux membres du Conseil d'administration et les encourage à compléter le contenu actif de l'ITIE sur les médias sociaux pour diffuser des nouvelles du Conseil d'administration à un groupe le plus étendu possible de parties prenantes.

La présidente invite ensuite le représentant du gouvernement hôte et membre du Conseil d'administration de l'ITIE, le ministre des Mines et du Pétrole d'Éthiopie, Samuel Urkato, à souhaiter la bienvenue aux participants et observateurs. Le ministre Urkato souhaite la bienvenue au Conseil d'administration en Éthiopie et souligne l'importance que représentent le secteur extractif et les réformes associées pour son pays. La présidente mentionne le Prix Nobel de la paix qui a été récemment décerné au Premier ministre éthiopien, Abiy Ahmed, et salue les efforts du gouvernement éthiopien en matière d'instauration de la paix dans la région.

La présidente poursuit la réunion du Conseil d'administration en souhaitant la bienvenue à Jürg Vollenweider, directeur des programmes du Secrétariat d'État à l'économie de la Suisse (SECO), en tant que membre suppléant de Sören Dengg au Conseil d'administration de l'ITIE.

Les motifs d'absence d'Awa Marie Coll Seck, de Ruslan Baimishev, d'Olga Bielkova, de Teresa Habitan, de Carolina Royas Hayes, d'Eduardo Guevara, de Tom Huffaker, de James Nicholson et de Dominic Emery sont consignés. La présidente constate l'absence de représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE en dehors de ceux de l'Afrique et confie qu'elle espère qu'ils seront disponibles pour assister à la prochaine réunion du Conseil d'administration à Oslo.

La présidente indique qu'elle s'est rendue récemment en visite au Secrétariat international de l'ITIE à Oslo et mentionne les missions organisées au Brésil, au Pérou et au Zimbabwe à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2019. Elle fait part de ses visites auprès des groupes infranationaux de l'ITIE au Pérou et des réunions constructives qu'elle a tenues avec le gouvernement et les collègues du Brésil et du Zimbabwe. Elle note l'intérêt qu'accordent les deux pays à l'éventualité d'adhérer à l'ITIE. S'agissant de la planification de ces missions, elle salue le travail accompli par le personnel de l'ITIE ainsi que son efficacité, d'autant plus que les effectifs sont si limités.

La présidente indique qu'elle attend avec intérêt la discussion du Conseil d'administration lors de son séminaire qui se tiendra à Oslo. En vue d'une discussion ultérieure, la présidente soulève la question de savoir si deux ou trois réunions du Conseil d'administration par an seront appropriées.

## 45-2 Rapport du Secrétariat

Le directeur exécutif du Secrétariat international, Mark Robinson, démarre en soulignant la réussite de la Conférence mondiale qui s'est tenue en juin 2019 et les retours positifs que le Secrétariat a reçus de la part des participants. Il mentionne le soutien du gouvernement français à l'ITIE lors de sa présidence du G7. Il salue les efforts déployés par le personnel du Secrétariat pour assurer la réussite de la Conférence mondiale. Mark Robinson présente ensuite les priorités du Secrétariat au cours des mois qui ont suivi la Conférence, évoquant deux examens internes en cours sur 1) les systèmes et les procédures des ressources humaines et sur 2) les approches relativement aux Rapports ITIE et à l'analyse des rapports. Il évoque les missions du Secrétariat organisées à la fin du mois de septembre et au début du mois d'octobre 2019, puis informe le Conseil d'administration au sujet des efforts de recrutement en cours visant à engager davantage de personnel au Secrétariat pour assumer la charge de travail accrue et combler les lacunes en matière d'effectifs.

La mise en œuvre a bénéficié d'un appui considérablement renforcé ce trimestre, avec plusieurs

missions en Afrique, en Asie et en Amérique latine, ainsi qu'un calendrier de Validation chargé. Les Comités du Conseil d'administration sont établis avec une composition solide de représentants des trois collèges. Mark Robinson indique un changement progressif dans le travail d'engagement du Secrétariat auprès des entreprises assuré par Andy Irvine, avec l'adhésion à l'ITIE de plusieurs nouvelles entreprises privées et entreprises d'État soutenant l'ITIE ces derniers mois. Il attire également l'attention des participants à la réunion sur les efforts visant à étendre le travail consacré au renforcement des capacités, en réponse à la demande croissante de la part des pays mettant en œuvre l'ITIE. La directrice pour l'Asie, Gay Ordenes, coordonne actuellement des efforts visant à organiser davantage de séminaires en ligne, d'événements d'apprentissage par les pairs et de services d'assistance technique sur des éléments clés de la Norme, notamment en ce qui concerne les divulgations systématiques et la propriété effective.

Mark Robinson remercie le gouvernement de la Suisse pour son appui à l'expansion des travaux consacrés au commerce des matières premières et mentionne un partenariat possible avec Open Ownership en vue d'étendre les travaux relatifs aux divulgations de la propriété effective. Il attire également l'attention du Conseil d'administration sur l'atelier d'intégration régionale destiné aux Coordinateurs Nationaux et aux institutions supérieures de contrôle des finances publiques organisé conjointement par l'Organisation internationale des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (INTOSAI) et l'Organisation africaine des institutions supérieures de contrôle des finances publiques (AFROSAI), qui s'est déroulé avant la réunion du Conseil d'administration.

Enfin, Mark Robinson informe le Conseil d'administration de l'erreur administrative figurant dans la circulaire n° 279 du Conseil d'administration, notant que la recommandation de suspension du Malawi devra entrer en vigueur le 16 octobre 2019, plutôt que le 2 octobre 2019. Malheureusement, le Malawi n'a pas encore été en mesure de publier le rapport, mais il devrait le faire au cours des deux prochaines semaines.

**Mesure :**

– Le Malawi ne peut pas prétendre à une prorogation de son échéance de déclaration, et le pays sera suspendu à partir du 16 octobre 2019 (décision prise par le biais de la circulaire n° 279 du Conseil d'administration).

**Document du Conseil d'administration 45-2-A, « Rapport d'avancement de la mise en œuvre de juillet à septembre 2019 »**

Mark Robinson présente le rapport d'avancement de la mise en œuvre, faisant remarquer que des progrès ont été réalisés relativement aux divulgations systématiques en Argentine, aux Philippines, au Kazakhstan et en Guinée, et indique que la Validation contribue à déterminer des moyens permettant de publier les données, autres que les Rapports ITIE. Mark Robinson reconnaît les difficultés auxquelles les Groupes multipartites sont confrontés, y compris le défi visant la priorité d'améliorer les divulgations systématiques compte tenu des échéances de déclaration prévues.

Mark souligne les progrès accomplis dans le cadre de la transparence de la propriété effective, des contrats et de la réforme des entreprises d'État, soulignant les efforts déployés par le Secrétariat en vue de collaborer avec les partenaires pour approfondir ce travail. Mark Robinson observe que l'engagement de la société civile dans plusieurs pays mettant en œuvre l'ITIE demeure difficile et souhaite obtenir des avis quant aux mesures supplémentaires que l'ITIE pourrait prendre pour améliorer ses orientations et soutenir l'engagement de la société civile.

Alan McLean salue le Secrétariat pour l'amélioration du rapport d'avancement de la mise en œuvre et exprime son accord relativement aux difficultés concernant l'espace civique. Il se dit inquiet au

sujet des pays qui tardent à instaurer la transparence de la propriété effective et appelle le Conseil d'administration à organiser une discussion sur la manière de réorienter les progrès dans ces pays. Il fait remarquer qu'aucune donnée ne semble étayer les informations figurant dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre au sujet de la prévalence élevée de la corruption et de l'évasion fiscale dans la région de l'Afrique. Il recommande, en bonne pratique, de soumettre des données à l'appui de ces informations, car elles pourraient sinon être perçues comme représentant un jugement de valeur du Conseil d'administration de l'ITIE. Alan McLean exprime sa reconnaissance quant aux détails qui ont été ajoutés sur les évaluations des pays et demande quelles interventions seraient nécessaires pour soutenir les pays qui n'enregistrent aucun progrès.

Cielo Magno propose que les futurs rapports d'avancement de la mise en œuvre comprennent des évaluations continues des Exigences 1.1, 1.2 et 1.3, afin que le Conseil d'administration soit informé de l'évolution de ces aspects de la mise en œuvre avant qu'ils ne tournent en crise. Elle note que l'absence de certains membres du Conseil d'administration aux réunions de ce dernier, dont les représentants de l'Asie du Sud-Est, témoigne d'un affaiblissement de l'appui des gouvernements. Elle souligne la nécessité de promulguer une législation dans les pays ITIE pour garantir la durabilité des processus ITIE, malgré les changements d'administrations. Elle appelle le Conseil d'administration à examiner les mesures complémentaires qui pourraient être prises pour assurer la durabilité des processus ITIE dans les pays de mise en œuvre.

Erica Westenberg soutient la proposition de Cielo Magno consistant à mener un suivi régulier de l'engagement de la société civile au travers des rapports d'avancement de la mise en œuvre. Elle indique que les groupes multipartites pourraient être encouragés à inclure dans leurs plans de travail un suivi des progrès réalisés relativement à l'Exigence 1.3. Elle souligne en outre l'importance d'un appui à la présentation d'exemples de législations sur la propriété effective aux pays, ainsi que l'a fait le Natural Resource Governance Institute (NRGI). Selon elle, les discussions sur la propriété effective devraient désormais se focaliser sur le champ d'application, à savoir le type de champ d'application que les pays devraient s'engager à appliquer. Elle indique qu'un retour aux Exigences de la Norme ITIE serait un bon point de départ.

Django Coulibaly attire l'attention du Conseil d'administration sur l'information figurant à la page 53 de la version française du rapport d'avancement de la mise en œuvre, selon laquelle le débat public au Sénégal concernant l'affaire Petro-Tim (p. 44 dans la version anglaise) a des répercussions sur la crédibilité de l'ITIE. Il exprime son désaccord avec cette information et note qu'étant donné qu'aucun changement n'est intervenu dans la situation du pays depuis la Conférence mondiale à Paris, le statut du Sénégal devrait rester inchangé.

James Ensor se dit inquiet de l'absence d'engagement politique envers la transparence de la propriété effective dans sept pays et demande s'il serait utile d'examiner le nombre de pays qui risquent de ne pas satisfaire aux Exigences concernant la propriété effective lorsqu'ils se soumettront au processus de Validation. Il mentionne les exemples du Guatemala et du Honduras, où les gouvernements semblent reconsidérer la justification de la mise en œuvre de l'ITIE, et propose que l'ITIE examine le rôle qu'elle devrait jouer pour orienter le débat public dans ces pays. Oleksiy Orlovsky propose de désigner les sept pays qui n'ont pas fait preuve d'un engagement politique en faveur de la transparence de la propriété effective et note que la prochaine discussion importante sera consacrée à la vérification des données. Il propose que le plan de travail du Secrétariat tienne compte des projets d'appui aux pays dans le cadre de la vérification des données sur la propriété effective. Il souligne que la divulgation ne suffit pas et que des mesures concrètes relatives à la vérification des données sont donc nécessaires.

Marte Briseid fait remarquer que davantage de travail pourrait être accompli pour assurer un engagement accru de la société civile au niveau national. Elle note que l'amélioration des divulgations sur la propriété effective exige un effort collectif et que des estimations détaillées des coûts des activités liées à la divulgation de la propriété effective seraient les bienvenues.

Stuart Brooks indique que même des pays tels que le Royaume-Uni éprouvent des difficultés dans la mise en œuvre de leurs lois sur la propriété effective. Il encourage le Conseil d'administration à examiner plus avant l'approche à adopter dans le cas de fausses déclarations concernant la propriété effective. Il fait remarquer que le Secrétariat pourrait ne pas disposer des ressources nécessaires pour travailler sur le sujet, et que les décisions sur l'approche à adopter devraient donc tenir compte des implications en matière de ressources. Il observe également que les travaux consacrés à d'autres domaines politiques tels que la transparence des contrats et les déclarations par projet pourraient nécessiter la promulgation d'une législation dans certains pays.

Brice Mackosso propose d'intégrer les efforts visant à améliorer l'engagement de la société civile dans les plans de travail des groupes multipartites et d'organiser, dans les pays mettant en œuvre l'ITIE, des réunions de discussion sur l'espace civique. S'agissant des synthèses régionales qui figurent dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre, il note que la référence aux investissements chinois dans le secteur extractif ayant entraîné un endettement dans certains pays d'Asie vaut également pour l'Afrique. Il indique que l'ITIE pourrait jouer un rôle dans l'examen des prêts accordés relativement aux activités extractives lorsqu'elle évalue l'Exigence 4.3 de la Norme ITIE.

Bady Balde répond aux commentaires concernant la section sur le Sénégal dans le rapport d'avancement de la mise en œuvre en expliquant que ce rapport se contente d'indiquer qu'une enquête est en cours, sans émettre de jugement sur les mérites de cette enquête. Il précise que le Sénégal a reçu des questions concernant l'impact des enquêtes sur sa position en tant que pays dont l'évaluation a déterminé qu'il avait accompli des progrès satisfaisants dans le cadre de la Validation. Le rapport d'avancement de la mise en œuvre ne mentionne que le fait que l'enquête pose des problèmes de crédibilité.

À propos de la déclaration sur le rapport d'avancement de la mise en œuvre dans le cadre de l'enquête au Sénégal, Agnès Solange Ondigui Owona fait remarquer qu'il semble évident que la période au cours de laquelle s'est déroulée l'enquête ne s'est pas déroulée en même temps que le processus de Validation. Django Coulibaly réitère le fait qu'en l'absence de nouveaux développements depuis la Conférence de Paris, les déclarations faites par l'ITIE au cours de cette période devraient rester inchangées. Il explique que, selon l'avis du sous-collège des pays d'Afrique, le débat public sur l'enquête ne devrait pas affecter la crédibilité de l'ITIE au Sénégal. La présidente explique que la version anglaise du rapport d'avancement de la mise en œuvre ne contient aucune indication selon laquelle l'enquête aurait compromis l'ITIE de quelque façon que ce soit. Elle assure aux membres du Conseil d'administration que la déclaration du Secrétariat de l'ITIE sur le Sénégal lors de la Conférence mondiale à Paris reste inchangée. Alan McLean demande si, à l'avenir, le Conseil d'administration pourra solliciter le Comité de Réponse Rapide pour répondre à ces types de développements.

#### **Mesures :**

- Le Secrétariat devra déterminer si les évaluations par pays dans les futurs rapports d'avancement de la mise en œuvre devraient systématiquement couvrir les difficultés liées aux Exigences 1.1, 1.2 et 1.3.
- Le Secrétariat devra actualiser les estimations budgétaires pour les activités liées à la propriété effective dans les pays et les communiquer au Conseil d'administration pour information.

## **Document du Conseil d'administration 45-2-B, « Rapport d'avancement de la sensibilisation de juillet à septembre 2019 »**

Mark Robinson présente le rapport d'avancement de la sensibilisation et note l'intensification des activités de sensibilisation en Amérique latine et en Afrique australe. Il informe le Conseil

d'administration au sujet des visites récentes organisées au Brésil et au Zimbabwe, des progrès réalisés par le Liban et l'Ouganda dans la préparation d'une demande de candidature et des discussions en cours avec le Chili, l'Équateur et la Guinée équatoriale. Mark Robinson remercie les membres du Conseil d'administration pour leur assistance dans l'encouragement et le soutien de ces efforts de sensibilisation. Il termine en indiquant que le Secrétariat continuera à poursuivre les opportunités qui se présentent en Angola et en Afrique du Sud. Pablo Valverde et Andrew Irvine présentent des informations complémentaires sur les efforts de sensibilisation du Secrétariat, respectivement au Liban et auprès des entreprises. Pablo Valverde informe également le Conseil d'administration de la demande de réadhésion à l'ITIE récemment soumise par le Niger.

Cesar Gamboa indique que le Niger a volontairement quitté l'ITIE et demande si la nouvelle candidature comprend des garanties adéquates pour surmonter les difficultés qui ont amené le Niger à décider de quitter l'ITIE. Bady Baldé note que le Groupe multipartite a travaillé avec les partenaires et le Secrétariat international afin de s'assurer que la demande de candidature est complète. Stuart Brooks salue les efforts du Secrétariat visant à renforcer les initiatives de sensibilisation auprès des entreprises.

### **45-3 Rapport de la Banque mondiale sur les avancées de l'EGPS**

Sven Renner, directeur des programmes du Fonds Extractives Global Programmatic Support (EGPS), présente le rapport de la Banque mondiale. Il réitère le soutien continu de la Banque envers l'ITIE. Il indique que le Fonds EGPS est en phase de transition. Au cours de la première phase du Fonds EGPS (de 2015 à 2019), 17 millions de dollars US – soit cinquante pour cent du Fonds EGPS – ont été affectés à une composante sur « la transparence et la gouvernance » qui comprend des fonds destinés à la mise en œuvre de l'ITIE.

Il informe le Conseil d'administration qu'une deuxième phase du Fonds EGPS, avec l'appui de dix donateurs, démarrera officiellement dans les prochains jours, pour une durée de six ans, de 2019 à 2025. L'objectif de la Banque mondiale est de mobiliser 69 millions de dollars US et de maintenir le niveau de soutien actuel envers l'ITIE. Le Comité de pilotage de l'EGPS a convenu de privilégier les financements destinés aux pays à faible revenu. La Banque mondiale tirera profit de son engagement pour promouvoir l'égalité des sexes dans le cadre d'efforts visant à soutenir l'amélioration de la gouvernance du secteur extractif.

La présidente remercie la Banque mondiale et les donateurs du Fonds EGPS pour leur soutien. Elle note que, malgré leur taille souvent limitée, les subventions ont eu un impact considérable sur les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Cesar Gamboa s'enquiert du soutien du Fonds EGPS aux organisations de la société civile. Carlos Aranda souligne l'importance des activités de communications et de diffusion de l'ITIE. Marte Briseid pose une question au sujet de l'appui de la Banque mondiale aux cadres légaux en cours d'élaboration régissant les divulgations sur la propriété effective. Sven Renner confirme que la deuxième phase du Fonds EGPS prévoit un appui complémentaire relativement à tous les aspects qui sont prioritaires au niveau des pays.

Django Coulibaly souligne les difficultés rencontrées pour satisfaire à l'échéance de soumission de la déclaration ITIE au Mali et que le respect de cette échéance dépend du soutien financier de la Banque mondiale. Ian Mwiinga propose que les échéances de l'ITIE mettent l'accent sur les progrès

réalisés en matière d'intégration, plutôt que sur les progrès accomplis dans le cadre des déclarations. Sven Renner note que la Banque mondiale soutient pleinement le programme d'intégration de l'ITIE et que celui-ci est essentiel pour assurer la durabilité de la mise en œuvre de l'ITIE.

Alan McLean demande dans quelle mesure les décaissements du Fonds EGPS correspondent aux priorités du Conseil d'administration de l'ITIE, par exemple, en matière d'engagement auprès de pays candidats prospectifs. Sven Renner souligne à nouveau l'importance des priorités au niveau des pays et le fait que le Fonds EGPS a appuyé plusieurs pays, dont l'Équateur, dans leur décision d'adhérer à l'ITIE ou non.

Agnès Solange Ondigui Owona demande que les informations sur le processus de demande et les critères de sélection du Fonds EGPS soient communiqués à tous les secrétariats nationaux. Sven Renner accepte de fournir des détails complémentaires.

**Mesures :**

– La Banque mondiale devra communiquer le processus de demande et les critères de sélection du Fonds EGPS à tous les secrétariats nationaux.

## **45-4 Rapport du Comité de Mise en œuvre**

Ian Mwiinga, le co-président du Comité de Mise en œuvre, présente un aperçu du travail que le Comité a accompli depuis la Conférence mondiale à Paris, y compris l'établissement de ses Termes de Référence et de son plan de travail, de nouvelles orientations sur les approches juridiques relativement aux questions portant sur la propriété effective et le genre, un examen du rapport d'avancement de la mise en œuvre et une analyse des demandes de prorogation de l'échéance de déclaration soumises par la République kirghize, le Malawi et la Tanzanie. Il fait remarquer qu'un grand nombre de pays de l'ITIE ont des difficultés pour trouver des financements et que le Comité recevra probablement davantage de demandes de prorogation d'ici à la fin de l'année.

### **Document du Conseil d'administration 45-4-A, « Demande de mise en œuvre adaptée : Ukraine »**

Ian Mwiinga présente la recommandation du Comité de Mise en œuvre au Conseil d'administration préconisant d'approuver la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Ukraine. Les représentants de l'Ukraine et des Seychelles se refusent. Le Conseil d'administration approuve la recommandation concernant l'approbation de la demande.

**Mesure :**

– La présidente devra écrire au gouvernement de l'Ukraine pour l'informer de la décision du Conseil d'administration (voir l'Annexe A).

### **Document du Conseil d'administration 45-4-B, « Proposition de mise en œuvre proportionnée : Seychelles »**

Ian Mwiinga présente la recommandation du Comité de Mise en œuvre au Conseil d'administration et rappelle à ce dernier la politique portant sur l'engagement limité qu'il a approuvée en octobre 2017. Il encourage le Conseil d'administration à examiner soigneusement la demande

soumise par les Seychelles, car sa décision établira un précédent. Stuart Brooks explique en outre que la politique portant sur l'engagement limité est un sous-ensemble de la mise en œuvre adaptée et réitère son plein appui en faveur des Seychelles. Il ajoute que la contribution du secteur extractif à l'économie d'un pays devrait être prise en compte dans l'établissement des priorités en matière de sensibilisation auprès des pays. Alan McLean note que la Norme ITIE 2019 ne prévoit pas de mécanisme permettant aux pays de demander une mise en œuvre « proportionnelle ». Il se demande si la possibilité d'intégrer plus clairement dans la Norme ITIE révisée un modèle de mise en œuvre pour les pays disposant d'un secteur extractif émergent n'a pas été négligée.

Le Conseil d'administration approuve la recommandation concernant l'approbation de la demande.

**Mesure :**

- La présidente devra écrire au gouvernement des Seychelles pour l'informer de la décision du Conseil d'administration (voir l'Annexe A).

**Document du Conseil d'administration 45-4-C, « Comment l'ITIE devrait-elle traiter les problèmes de corruption ? »**

Ian Mwiinga présente le contexte du document. Il insiste sur l'importance de discuter du rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption, notamment dans le cadre d'un changement vers des divulgations systématiques. Il explique que le document de discussion élaboré par la consultante indépendante Alexandra Gillies se focalise sur le rôle assumé par l'ITIE dans la lutte contre la corruption et sur la manière de renforcer cette contribution, tandis que le document du Conseil d'administration préparé par le Secrétariat international propose des recommandations concrètes à examiner par le Conseil d'administration de l'ITIE pour la suite.

La présidente prie Alexandra Gillies de présenter brièvement au Conseil d'administration les conclusions et les recommandations figurant dans le document de discussion concernant le rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption. Alexandra Gillies souligne que les opinions présentées dans le document sont les siennes. Dans le cadre de sa présentation du contenu et des recommandations du document, elle indique que celui-ci examine les contributions directes et indirectes que l'ITIE pourrait apporter à la lutte contre la corruption, plutôt que de présenter des aspects généraux concernant le renforcement de la transparence et de la redevabilité.

Ian Mwiinga note que le document préparé par le Secrétariat international propose des recommandations qu'il serait possible d'appliquer à court terme, ainsi que d'autres recommandations que le Conseil d'administration pourrait envisager d'exécuter à long terme. La présidente observe que la formulation relative à la transparence des contrats et de la propriété effective dans la Norme ITIE 2019 est un bon point de départ pour renforcer l'utilisation des informations dans la lutte contre la corruption. Elle ajoute que certains aspects peuvent d'ores et déjà faire l'objet d'une décision immédiate par le Conseil d'administration et que d'autres recommandations nécessiteront un examen plus approfondi de la part du Secrétariat international ainsi qu'une discussion lors du séminaire du Conseil d'administration prévu en février 2020.

Alan McLean indique qu'il soutient pleinement la recommandation préconisant l'adoption d'une approche en plusieurs étapes ainsi qu'une discussion plus approfondie sur ces questions au cours du séminaire. Il demande des conseils à Alexandra Gillies sur la manière de surmonter les difficultés soulevées dans le document de discussion dans le cadre de la transition vers des divulgations

systematiques. Diana Kaissy indique que les divulgations sur la propriété effective des sociétés de service engagées sous contrat par des entreprises extractives internationales sont particulièrement importantes dans certains contextes. Elle souligne les difficultés liées aux politiques gouvernementales qui permettent à des responsables politiques de prendre des décisions relativement aux passations de marchés. Elle recommande d'établir un groupe de travail chargé d'examiner plus avant ces questions en complément de la discussion du Conseil d'administration lors du séminaire.

Sören Dengg se dit favorable à l'établissement de priorités concernant les recommandations comprises dans le document. Il souligne que cela sera essentiel pour coopérer avec les acteurs existants dans la lutte contre la corruption. Il indique que les mécanismes de rapport sur les passations de marchés à l'échelle locale élaborés avec l'appui de l'Allemagne pourraient être communiqués aux pays mettant en œuvre l'ITIE pour des activités pilotes. Sonia Le Bris convient qu'une approche en plusieurs étapes est justifiée. Tout en reconnaissant le fait que la corruption dans la sous-traitance est un problème majeur, elle souligne qu'il pourrait devenir difficile pour les pays d'y remédier au-delà de l'identification de risques spécifiques. Elle met en garde contre une implication directe de l'ITIE dans les problèmes de litiges et suggère que la recommandation préconisant d'identifier les enseignements tirés des affaires de corruption passées pourrait être examinée plus avant dans les discussions stratégiques futures. Carlos Aranda soutient la mise en garde sur l'implication de l'ITIE dans la sphère juridique lorsque des allégations sont formulées par des parties prenantes.

Agnès Solange Ondigui Owona réitère le souhait des pays mettant en œuvre l'ITIE de participer aux discussions stratégiques futures sur les recommandations. Elle souligne les réactions fortes des pays qui sont mentionnées dans le document de discussion.

Oleksiy Orlovsky observe qu'il est nécessaire d'élaborer des outils permettant de contrôler les données sur la propriété effective et convient d'ajouter la corruption parmi les sujets qui seront abordés lors du séminaire du Conseil d'administration. Brice Mackosso recommande que l'ITIE examine les domaines qui sont particulièrement exposés à la corruption, y compris la transparence de la sous-traitance, les accords de pré-financement et les audits des coûts.

Stuart Brooks salue la qualité des documents et souligne l'absence de proposition d'ajout de nouvelles Exigences à la Norme ITIE. Il recommande de procéder à l'application de la première recommandation sur l'amélioration de la définition du rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption par le biais de communications. Il ajoute que de nombreux éléments sont disponibles dans les domaines de la conformité et des contrôles préalables, mais qu'il y en a moins au sujet des enquêtes. Il note que, dans le cadre de la divulgation des politiques de lutte contre la corruption des entreprises, il serait nécessaire d'examiner soigneusement les aspects juridiques correspondants, et que les entreprises risqueraient d'être accusées de ne pas respecter leurs systèmes internes. L'accès du public à ces politiques pourrait également permettre aux acteurs corrompus de mieux se soustraire à ces systèmes.

Erica Westenberg note que les recommandations ne portent pas sur le niveau de corruption perçu, mais qu'elles visent plutôt à assurer qu'elles reposent sur des évaluations des risques au niveau des pays et sur des données. Elle convient que la première recommandation pourrait être mise en œuvre immédiatement, et que, compte tenu des troisième et quatrième recommandations, il est essentiel de s'appuyer sur les Exigences existantes et de soutenir les pays afin qu'ils tiennent compte de ces questions dans leurs plans de travail.

La présidente propose que le Secrétariat procède à l'application de quatre recommandations immédiates provenant du document du Conseil d'administration et que les recommandations à plus long terme puissent être développées plus avant dans un projet de document du Conseil d'administration qui ferait l'objet de discussions plus approfondies lors du séminaire du Conseil d'administration. Des décisions pourraient ensuite être prises sur cette base lors de la réunion du Conseil d'administration si un consensus sur la voie à suivre était atteint. Stuart Brooks propose de poursuivre le travail par le biais du Comité de Mise en œuvre dans le cadre de la finalisation du document, pour approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire sur les quatre recommandations immédiates. Agnès Solange Ondigui Owona fait remarquer que le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE a convenu d'établir son propre groupe de travail afin de déterminer ses contributions aux discussions stratégiques.

#### **Mesures :**

- Le Comité de Mise en œuvre devra examiner le document actualisé et la recommandation sur la manière dont l'ITIE devrait participer à la lutte contre la corruption, et soumettre la recommandation à l'approbation du Conseil d'administration par voie de circulaire.
- Le Secrétariat devra tenir compte des propositions d'examen des recommandations à plus long terme dans un document préparé pour le séminaire stratégique du Conseil d'administration et prenant la forme d'un projet de Document du Conseil d'administration, avec pour objectif de prendre des décisions supplémentaires lors de la réunion du Conseil d'administration si un consensus sur la voie à suivre était atteint, ainsi que des propositions d'appui au collège des pays mettant en œuvre l'ITIE dans le cadre de la compilation des retours des groupes multipartites.

## **45-5 Rapport du Comité de Validation**

La présidente du Conseil d'administration convie la présidente du Comité de Validation, Sonia Le Bris, à présenter les recommandations du Comité au Conseil d'administration, notant que la discussion du Comité de Validation comportait deux sections.

### **Document du Conseil d'administration 45-5-A, « Rapport du Comité de Validation »**

Sonia Le Bris présente le rapport du Comité de Validation.

Marie-Thérèse Holenn se récuse. Sonia Le Bris présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que la République démocratique du Congo (RDC) a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre treize mesures correctives avant une deuxième Validation, qui démarrera dix-huit mois après la date de décision du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration est informé du fait que sa proposition de déclaration a été finalisée le 7 octobre 2019, après diffusion du document du Conseil d'administration, avec l'ajout d'une phrase encourageant le gouvernement à s'assurer que les organisations internationales de la société civile peuvent contribuer aux efforts de la société civile locale concernant la gouvernance du secteur extractif. Indra Thévoz du Secrétariat présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. **Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans son document 45-5-A, selon laquelle la RDC a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 16 avril 2021, ainsi que l'indique l'Annexe A ci-dessous.**

Sonia Le Bris présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que l'Irak a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre douze mesures correctives avant une troisième Validation, qui démarrera dix-huit mois après la date de décision du Conseil d'administration. Alex Gordy du Secrétariat présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. Le Conseil d'administration est informé de la conclusion de la Validation, selon laquelle l'Irak a respecté les conditions de sa mise en œuvre adaptée relativement à la région du Kurdistan au cours de la période de 2016 à 2018, y compris un examen de toutes les informations publiques et la poursuite des activités de sensibilisation auprès du gouvernement régional du Kurdistan. **Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans son document 45-5-A, selon laquelle l'Irak a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 16 avril 2021, ainsi que l'indique l'Annexe A ci-dessous.**

Sonia Le Bris présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le Mozambique a accompli des progrès significatifs avec d'importantes améliorations relativement à plusieurs Exigences individuelles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre quatorze mesures correctives avant une troisième Validation, qui démarrera dix-huit mois après la date de décision du Conseil d'administration. Lydia Kilpi du Secrétariat présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. **Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans son document 45-5-A, selon laquelle le Mozambique a réalisé des progrès significatifs avec des améliorations considérables relativement à plusieurs Exigences individuelles dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la troisième Validation, qui démarrera le 16 avril 2021, ainsi que l'indique l'Annexe A ci-dessous.**

Sonia Le Bris présente la recommandation du Comité de Validation à l'effet que le Myanmar a accompli des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, et qu'il lui soit demandé de prendre douze mesures correctives avant une deuxième Validation, qui démarrera dix-huit mois après la date de décision du Conseil d'administration. Gay Ordenes du Secrétariat présente le cas, précisant le contexte, l'impact et les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre de l'ITIE. **Le Conseil d'administration accepte la proposition contenue dans son document 45-5-A, selon laquelle le Myanmar a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016 et que le pays devra prendre des mesures correctives avant la deuxième Validation, qui démarrera le 16 avril 2021, ainsi que l'indique l'Annexe A ci-dessous.**

#### **Mesures à prendre :**

- La présidente devra écrire aux gouvernements de la République démocratique du Congo (RDC), de l'Irak, du Mozambique et du Myanmar pour les informer des décisions du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat devra publier les résultats des Validations de la République démocratique du Congo (RDC), de l'Irak, du Mozambique et du Myanmar, y compris les documents à l'appui.

#### **Document du Conseil d'administration 45-5-B, « Examen de la Validation »**

Sonia Le Bris présente l'examen de la Validation, notant que le Conseil d'administration a convenu de mener un examen plus étendu du processus de Validation lors de sa 43<sup>e</sup> réunion à Paris, en tenant compte des difficultés spécifiques associées à l'évaluation des Exigences sur la propriété

effective, les divulgations par projet et la transparence des contrats. Le Conseil d'administration est informé que l'examen de la Validation reposera sur le mandat du Conseil d'administration en juin et qu'il s'appuiera sur une enquête préliminaire des pays mettant en œuvre l'ITIE, sur les retours de membres actuels et anciens du Comité de Validation et sur les rapports finaux des validateurs indépendants au cours de la période de 2016 à 2018. Le Conseil d'administration approuve la proposition contenue dans son document 45-5-B préconisant de lancer l'examen de la Validation et qu'un groupe de travail appuie le travail du Comité de Validation. Le Conseil d'administration discute du projet de termes de référence pour le groupe de travail et note que la version finale, y compris la composition du groupe de travail, sera convenue par voie de circulaire au cours des prochaines semaines.

Sonia Le Bris présente la procédure de Validation 2019, indiquant que les mises à jour proposées sont relativement mineures et qu'elles s'appuient sur la procédure de Validation actuelle avec des mises à jour tenant compte de la Norme ITIE 2019, des décisions antérieures du Conseil d'administration et des commentaires provenant des membres du Comité de Validation. Le Conseil d'administration est informé des principales mises à jour codifiant la procédure pour les deuxièmes Validations et les suivantes, la clarification du processus de soumission des commentaires provenant des parties prenantes, l'étendue du travail des validateurs indépendants et les critères approuvés par le Conseil d'administration relatifs à l'examen de nouvelles informations suite au début de la Validation. Sonia Le Bris souligne que les mises à jour relativement mineures apportées à la procédure de Validation n'empêcheront pas d'autres mises à jour si le Conseil d'administration convient de changements plus importants pour le modèle de Validation. Le Conseil d'administration approuve la proposition contenue dans son document 45-5-B au sujet de la procédure de Validation 2019.

Sonia Le Bris note que le Comité de Validation poursuit actuellement ses discussions sur le guide de Validation 2019 et qu'il soumettra ensuite une recommandation au Conseil d'administration pour décision.

#### **Mesures :**

- Le Comité de Validation devra soumettre au Conseil d'administration, par voie de circulaire, les termes de référence pour le groupe de travail chargé de l'examen de la Validation.
- Le Comité de Validation devra présenter un état des lieux de son travail sur l'examen de la Validation au Conseil d'administration lors de la 46<sup>e</sup> réunion de ce dernier en février 2020.
- Le Secrétariat devra publier la procédure de Validation 2019.

## **45-6 Rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision**

La présidente invite Oleksiy Orlovsky à présenter le rapport du Comité de Gouvernance et de Supervision au Conseil d'administration. Oleksiy Orlovsky indique qu'en dehors des deux documents du Conseil d'administration, le Comité de Gouvernance et de Supervision finalise également un modèle de formation initiale en ligne et examine les expériences des parties prenantes dans le cadre des directives destinées aux collèges qui ont été mises à jour avant l'Assemblée générale en juin 2019. Il déclare que, dans les prochaines semaines, le Comité de Gouvernance et de Supervision examinera, entre autres choses, le niveau de respect du code de conduite de l'association ITIE et le suivi des recommandations antérieures adressées par le Conseil d'administration aux pays mettant en œuvre l'ITIE, afin de pallier les difficultés communes en

matière de gouvernance.

### Document du Conseil d'administration 45-6-A, « Traitement des préoccupations au sein de l'ITIE »

Oleksiy Orlovsky présente le document. Il note que la principale recommandation figurant dans le document concerne l'approbation d'une politique du Conseil d'administration sur le traitement des préoccupations destinée à accompagner la plateforme en ligne, ainsi que d'autres mesures qui ont été prises pour recenser, renforcer et rendre plus accessibles aux parties prenantes les procédures de l'ITIE en matière de traitement des préoccupations.

Erik Nürnberg se félicite de l'élaboration du document et indique qu'il constitue en soi un pas en avant dans la clarification des procédures et le comblement des écarts qui ont été identifiés tout au long de ce processus. Il ajoute qu'il sera important de s'assurer que la plateforme en ligne permettant de soulever des préoccupations est conforme aux lois pertinentes sur la protection des données et que les mesures nécessaires sont prises pour garantir la confidentialité des informations personnelles avant la mise en œuvre de la plateforme en ligne. Cielo Magno encourage le Secrétariat à faire en sorte que les procédures de traitement des préoccupations soient largement communiquées aux parties prenantes dans les pays mettant en œuvre l'ITIE.

Stuart Brook se dit inquiet de ce que la plateforme en ligne et la proposition de modification de la formulation du code de conduite, par lesquelles n'importe qui – entretenant une relation avec l'ITIE ou non – pourra exprimer une préoccupation, entraînent la soumission d'un grand nombre de préoccupations à l'avenir. James Ensor répond que les procédures de traitement des préoccupations demeurent inchangées et que, de ce fait, les préoccupations continueront d'être traitées par l'organe de l'ITIE le plus adapté. Simon Taylor observe que les parties prenantes disposent déjà d'autres moyens d'exprimer leurs préoccupations et qu'il ne pense pas que le nombre de préoccupations augmentera considérablement. Simone Niven indique que l'expérience de Rio Tinto dans le cadre de l'établissement d'une plateforme en ligne similaire pour l'expression des préoccupations n'a pas généré une hausse substantielle des préoccupations soulevées. Les membres du Conseil d'administration conviennent de la nécessité de passer en revue la plateforme en ligne et son utilisation dans un an. **Les membres du Conseil d'administration décident également d'adopter les recommandations figurant dans le document du Conseil d'administration 45-7-A, en modifiant la deuxième recommandation, afin de clarifier le fait que les « parties prenantes de l'ITIE », plutôt que « n'importe qui » ou les « titulaires d'un mandat de l'ITIE », peuvent soulever des préoccupations portant sur d'éventuelles violations du code de conduite.**

### Document du Conseil d'administration 45-6-B, « Examen des Termes de Référence des comités »

Oleksiy Orlovsky présente le document, indiquant qu'il est fourni à titre d'information, et non pas pour décision. Il affirme que le Comité de Gouvernance et de Supervision mène des examens réguliers des Termes de Référence des comités, conformément à ses propres Termes de Référence. Il ajoute que le Comité a constaté une amélioration de la cohérence et de la pertinence des Termes de Référence des comités, et que tous les comités disposent à présent de politiques sur les observateurs et l'établissement d'un quorum, ainsi que de dispositions sur les documents et les procédures des comités, et sur les attentes à l'égard de ces derniers qui découlent du code de conduite. Il ajoute que l'examen a souligné la nécessité d'orientations complémentaires sur l'établissement d'un quorum, sur la manière de traiter les conflits d'intérêts et sur l'application de la

politique relative aux observateurs, et que le document comprend des recommandations à l'intention des comités concernant ces trois aspects.

Les membres du Conseil d'administration notent la nécessité que les pays mettant en œuvre l'ITIE désignent un représentant au Comité des Finances afin d'établir un quorum. Oleksiy Orlovsky informe le Conseil d'administration que le Comité de Gouvernance et de Supervision a convenu d'examiner plus en détail la politique de l'ITIE sur les conflits d'intérêts.

#### **Mesures :**

- Le collège des pays mettant en œuvre l'ITIE devra désigner dès que possible un représentant au Comité des Finances.
- La disposition 12 (« Déclaration ») du code de conduite de l'association ITIE devra être reformulée pour clarifier le fait que n'importe quelle partie prenante (pas uniquement les titulaires d'un mandat de l'ITIE) peut soulever des préoccupations sur d'éventuelles violations du code de conduite.
- Le Secrétariat devra publier la politique de l'ITIE sur le traitement des préoccupations. Une fois qu'elle sera publiée et que le formulaire pour le traitement des préoccupations sera mis en ligne, le Secrétariat devra s'adresser aux parties prenantes pour les informer des procédures et de la politique mises à jour.
- Dans un an, le Secrétariat devra présenter au Comité de Gouvernance et de Supervision du Conseil d'administration un état des lieux de l'utilisation du formulaire en ligne par les parties prenantes afin de mieux comprendre comment le formulaire est utilisé et de déterminer d'éventuels aspects à améliorer.

## **45-7 Rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation**

La présidente invite Diana El Kaissy à présenter le rapport du Comité de Candidature et de Sensibilisation au Conseil d'administration. Diana Kaissy note l'ampleur des activités de sensibilisation qui sont menées et indique que la première tâche du Comité consistera à évaluer la demande de candidature du Niger.

### **Document du Conseil d'administration 45-7-A, « Stratégie de sensibilisation 2020-2022 de l'ITIE »**

Diana Kaissy présente la stratégie de sensibilisation et encourage le Conseil d'administration à soumettre des commentaires.

Mtwalo Msoni propose que le Conseil d'administration privilégie à l'avenir les capacités d'un pays à mettre en œuvre l'ITIE. Il aborde l'exemple de la Guinée équatoriale, un pays qui a fait preuve d'un engagement marqué, mais où les capacités du gouvernement à satisfaire aux attentes du protocole relatif à la participation de la société civile ne sont pas claires. Il indique que les représentants de la société civile au Conseil d'administration ont élaboré un document de position sur l'état de préparation de la Guinée équatoriale relativement au protocole. Simon Taylor fait remarquer que, dans le cas de la Guinée équatoriale, le Conseil d'administration pourrait envisager d'organiser une mission en vue de mieux comprendre la situation et les capacités du pays à satisfaire aux Exigences de la Norme ITIE. La présidente propose de communiquer le document de position au Conseil d'administration.

Sören Dengg et les représentants des entreprises saluent l'accent fort mis sur les activités de sensibilisation auprès des entreprises privées et d'État. Il ajoute que la stratégie actuelle implique une hausse de cent pour cent du budget par rapport à l'année précédente et demande si le Conseil d'administration ne devrait pas plutôt focaliser ses ressources sur l'appui à la mise en œuvre. Le Conseil d'administration convient de reporter cette discussion à l'ordre du jour concernant le budget et le plan de travail. Stephen Douglas indique que l'un des autres défis réside dans le manque de ressources pour la mise en œuvre et ajoute que l'engagement financier inhérent dans le cadre d'une décision de mettre en œuvre l'ITIE doit être souligné auprès des pays à sensibiliser.

James Ensor propose d'envisager d'autres activités de sensibilisation auprès des sociétés de services, compte tenu des discussions du Conseil d'administration sur le rôle de l'ITIE dans la lutte contre la corruption. De plus, il souligne la nécessité que le Secrétariat et le Conseil d'administration restent flexibles dans l'identification des possibilités existantes en matière de sensibilisation. Marte Briseid et Agnès Solange Ondigui Owona proposent d'intégrer l'identification et la présentation de l'impact en tant que composante importante des efforts de sensibilisation de l'ITIE.

#### **Mesures :**

- L'ITIE devra démarrer la mise en œuvre de la stratégie de sensibilisation 2020-2022.
- Le Secrétariat devra communiquer au Conseil d'administration, à titre d'information, un lien vers le document de position de la société civile relativement à l'état de préparation de la Guinée équatoriale dans le cadre de la mise en œuvre.

## **45-8 Rapport du Comité des Finances**

### **Document du Conseil d'administration de l'ITIE 45-8-A, « Projet de comptes du 3<sup>e</sup> trimestre et prévisions pour l'exercice complet »**

Oleksiy Orlovsky confirme auprès du Conseil d'administration que la situation financière demeure saine. Il indique que le résultat pour le 3<sup>e</sup> trimestre 2019 est positif, avec des revenus de 5,7 millions de dollars US et des dépenses de 5,1 millions de dollars US. Il fait remarquer que les chiffres comprennent 1,1 million de dollars US de revenus spécifiques à des projets – principalement la Conférence mondiale, dont le coût d'organisation était proche du budget de 1,5 million de dollars US. Il ajoute que, compte tenu de la réunion du Conseil d'administration à Addis-Abeba, des huit missions de Validation et de la hausse modeste des effectifs, les résultats en fin d'exercice devraient s'approcher de l'équilibre, avec des revenus et des dépenses de 7,0 millions de dollars US.

Oleksiy Orlovsky mentionne que des efforts de financement continus sont en cours, y compris des processus dans le cadre d'accords pluriannuels nouveaux et renouvelés avec des pays soutenant l'ITIE, dont le Canada, la Finlande et les États-Unis, ainsi que l'Union européenne. Il ajoute que des efforts sont actuellement déployés pour étendre l'appui provenant de nouvelles entreprises, y compris des entreprises d'État et des institutions financières.

Il note également les difficultés actuellement rencontrées dans la collecte des 10 000 dollars US de contributions exigées de la part des pays mettant en œuvre l'ITIE. En outre, il réitère la nécessité que les pays soutenant l'ITIE conviennent d'une contribution annuelle minimale de 250 000 dollars US. Enfin, il souligne la nécessité de surveiller la part croissante des financements de projets, car ces

types de financements sont moins fiables et plus lourds sur le plan bureaucratique que les financements de base. La présidente note que pour de nombreuses organisations, l'accès aux financements de base sans contrainte de projet est moins aisé.

### **Document du Conseil d'administration 45-8-B, « Projet de plan de travail et de budget 2020 »**

Mark Robinson présente le plan de travail et le budget 2020 de l'ITIE et note que le plan se focalise sur (1) l'appui au Conseil d'administration de l'ITIE et à ses comités, (2) l'appui à la mise en œuvre, notamment en tenant compte des révisions apportées à la Norme ITIE, et (3) l'amélioration de la divulgation et l'approfondissement des travaux liés aux politiques. Il ajoute que le Secrétariat renforcera ses activités de communication et de sensibilisation auprès des parties prenantes.

Mark Robinson explique que le budget proposé de 7,0 millions de dollars US correspond à la hausse des activités du Secrétariat. Il ajoute qu'environ trente pour cent de fonds ont déjà été obtenus pour 2020, par le biais d'accords pluriannuels provenant de pays soutenant l'ITIE, ainsi qu'une trente pour cent provenant des contributions des entreprises, et que le reste sera mobilisé à partir des contributions annuelles des donateurs et des financements de projets. Il note que les effectifs de l'ITIE augmenteront en 2020 par rapport à 2019, ce qui représentera la principale hausse des coûts. Il invite ensuite la directrice des communications de l'ITIE, Joanne Jones, et la directrice régionale de l'ITIE, Gay Ordenes, à présenter leurs travaux plus en détail, concernant une nouvelle stratégie de communication et les priorités en matière de renforcement des capacités en 2020.

Oleksiy Orlovsky note, pour le compte du Comité des Finances, que le budget présente des revenus et des dépenses globalement réalistes. Il mentionne que le Comité des Finances envisagera d'augmenter les réserves et d'examiner les limites et les procédures des achats, puis qu'il adressera une recommandation au Conseil d'administration avant la fin de l'année.

Eric Nürnberg, Ian Mwiinga, James Ensor, Marte Briseid, Stuart Brooks et Sören Dengg soulignent, à divers égards, les risques inhérents à l'exécution du plan de travail si le personnel ne dispose pas des compétences ou des capacités nécessaires et si la rotation du personnel est trop importante. Mark Robinson répond que diverses mesures, dont une combinaison de différents types de formations du personnel, la prise en compte de la compétitivité des salaires et le recrutement d'un nouveau responsable des ressources humaines, sont actuellement prises pour atténuer ces risques.

Sonia Le Bris demande s'il existe des mesures plus spécifiques visant à garantir la prise en compte de la dimension du genre dans la mise en œuvre. Mark Robinson répond que le Secrétariat discute actuellement avec les partenaires pour voir comment s'assurer que les initiatives de l'ITIE en matière de genre pourraient reposer sur l'expertise existante et sur les efforts déployés pour utiliser la transparence en vue d'améliorer l'égalité des sexes et la participation au secteur extractif. Il ajoute qu'il constate que le travail du Secrétariat relatif au genre est complété par les travaux majeurs qu'accomplissent les partenaires.

Marte Briseid souhaite savoir si un plan de travail triennal pourrait être envisagé par la suite et se demande également si un examen de la pertinence et de l'impact de l'ITIE serait pertinent à mener en 2020. Mark Robinson répond que ces questions constitueront de bons sujets de discussion à l'occasion du séminaire du Conseil d'administration en février 2020.

Enfin, Mark Robinson encourage la soumission de tout commentaire complémentaire sur les travaux d'ici au 8 novembre 2019.

**Mesure :**

– Le Secrétariat devra proposer un projet de plan de travail modifié au Conseil d'administration pour approbation finale.

## **45-10 Mise à jour de la réunion du Conseil d'administration à Oslo et des projets de séminaire du Conseil d'administration**

La présidente informe le Conseil d'administration que le séminaire du Conseil d'administration est prévu pour le 12 février à Oslo, avant la réunion du Conseil d'administration prévue les 13 et 14 février. La présidente propose les thèmes suivants :

- Lutte contre la corruption – poursuite de la discussion sur les recommandations issues du document commandé par l'ITIE ;
- Transition énergétique – ce qu'elle signifie pour les pays de mise en œuvre, les pays disposant de minerais cruciaux à des solutions énergétiques durables et pour l'ITIE elle-même ;
- Mesure de l'impact de l'ITIE dans les pays de mise en œuvre, y compris sur l'investissement dans et les revenus du secteur extractif, ainsi qu'en rapport avec l'espace réservé à la société civile.

La présidente demande au Conseil d'administration de soumettre des idées sur les thèmes et le format du séminaire.

Stuart Brooks indique que l'examen de la Validation est un thème fondamental et qu'il devrait être abordé lors de la réunion du Conseil d'administration, mais qu'il pourrait également être couvert en tant que question stratégique pendant le séminaire. Il se dit d'accord avec tous les thèmes proposés, mais s'agissant de la transition énergétique, il indique qu'une analyse des approches déjà adoptées devra être effectuée afin de ne pas perdre du temps en raison de duplications.

Stephen Douglas explique que Total et BP disposent déjà de prévisions en matière d'économies d'énergie et pourraient soumettre des éléments en contribution à l'examen par le Conseil d'administration de la transition énergétique. Stephen Douglas fait remarquer que l'objectif de Total est de répondre aux besoins des consommateurs, que l'entreprise tente de rester neutre et que les entreprises ne peuvent pas prédire l'avenir. Il note que les entreprises pétrolières et gazières ont sérieusement réfléchi à la question de la transition énergétique.

Erik Nürnberg ajoute que la liste des thèmes pour le séminaire est intéressante et convient du fait qu'il serait préférable de ne pas démarrer une discussion générale sur la transition énergétique. Il se dit inquiet de ce que l'ITIE semble systématiquement passer du coq à l'âne, et appelle l'ITIE à rester focalisée sur le travail qu'elle a déjà accompli et à ne pas craindre d'être un processus ennuyeux.

Timo Voipio se demande si le séminaire devrait réfléchir à la position de l'ITIE dans cinq à dix ans. Il propose des centres régionaux permettant ainsi aux équipes d'être plus proches des pays mettant

en œuvre l'ITIE et de relier les travaux avec des organisations régionales telles que l'Union africaine.

Simon Taylor dit apprécier l'approche de la présidente relativement à la transition énergétique. Il note qu'une hausse de la demande de certains minéraux surviendra et que cela aura une incidence dans certaines régions, et qu'il est possible que les communautés dans ces régions ne soient pas consultées. Des actes de corruption pourraient s'y produire, y compris de la part des petites entreprises – un problème grandissant que l'on ne peut pas ignorer. Par ailleurs, Simon Taylor indique que des actifs surévalués seront probables et que certains projets pourraient ne pas être viables en raison de la transition énergétique. Il indique l'importance de comprendre les aspects budgétaires de la transition énergétique, notamment les bénéfices que les citoyens tireront du secteur extractif à court terme. Il fait remarquer qu'une discussion sur l'équité sera importante, mais que l'ITIE ne se soucie généralement que des contributions fiscales.

Sonia Le Bris est d'accord avec Marte Briseid et Timo Voipio concernant la nécessité d'une planification stratégique à l'avenir et propose que le Conseil d'administration s'efforce de comprendre de la trajectoire future à plus long terme de l'ITIE. Elle indique qu'une telle planification devrait inclure un budget pluriannuel et que de plus en plus d'investisseurs demandent des mesures vertes et des investissements durables dans les activités pétrolières, gazières et minières.

Certains membres du Conseil d'administration indiquent que, compte tenu du fait que l'ITIE promeut une norme de transparence, les questions abordées devraient comprendre la corruption, et l'impact de l'ITIE sur sa minimisation. La nouvelle disposition sur la divulgation de la propriété effective et les divulgations systématiques accentuera sa contribution à la lutte contre la corruption. Les membres du Conseil d'administration réitèrent l'importance de comprendre la différence entre l'objectif du séminaire et celui d'une réunion ordinaire du Conseil d'administration.

La présidente suggère que le séminaire envisage des questions à plus long terme que celles qui pourraient être couvertes lors du travail ordinaire des comités, et note que cet examen des questions émergentes dans la stratégie est important pour éviter à l'ITIE de « rater le coche ». La présidente indique que la discussion concernant le document sur la corruption sera ciblée et que la discussion sur les autres tendances et sujets sera également informée par des documents ciblés.

Brice Mackosso propose que le séminaire mette également l'accent sur les modifications du processus de Validation. Il dit qu'il demeure important de réfléchir au lien entre la transparence et la corruption/la mauvaise gestion des fonds. Il souligne également l'importance de lutter contre les flux de fonds illicites et propose que le séminaire se concentre sur les questions qui présentent un intérêt pour les pays mettant en œuvre l'ITIE.

La présidente s'enquiert de l'emplacement des futures réunions du Conseil d'administration ainsi que de la fréquence de ces réunions. Elle note que l'Équateur a proposé d'accueillir la prochaine réunion du Conseil d'administration. Stuart Brooks observe que la question de la fréquence des réunions a déjà été soulevée. Il indique que les décisions du Conseil d'administration devront être prises par voie de circulaire avec un nombre réduit de membres du Conseil d'administration, et que ce processus décisionnel n'est pas souhaitable, car les collègues doivent pouvoir se réunir et passer en revue les différentes questions. Stuart Brooks fait remarquer que certains comités enregistrent souvent un faible niveau de participation et qu'il serait utile que tous les collègues se réunissent au même endroit pour résoudre les problèmes en présentiel.

Les membres du Conseil d'administration conviennent du fait que le financement des déplacements des représentants des pays mettant en œuvre l'ITIE pour assister aux réunions du Conseil d'administration demeure un problème, mais ils proposent de conserver trois réunions du Conseil d'administration par an.

La présidente indique qu'il n'y a rien de tel que des réunions en présentiel, mais que les nouvelles technologies de connexion permettant une participation à distance pourraient être utiles. Elle préconise également que le Secrétariat soumette par voie de circulaire des propositions de discussions pour le séminaire du Conseil d'administration.

La présidente clôt ensuite la séance.

**Mesures :**

- Le Secrétariat devra soumettre au Conseil d'administration, par voie de circulaire, des propositions concernant le format et le contenu du séminaire et de la réunion du Conseil d'administration.
- Le Secrétariat devra soumettre des éléments et des documents contextuels pour cibler les discussions lors du séminaire du Conseil d'administration la lutte contre la corruption, la transition énergétique et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE.

## Annexe A – Décisions du Conseil d'administration

### Décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre adaptée soumise par l'Ukraine

Le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la demande de mise en œuvre adaptée soumise par le Groupe multipartite ukrainien relativement à la couverture du secteur extractif dans les régions de Donetsk et de Luhansk, ainsi qu'en Crimée. La demande s'applique aux déclarations ITIE couvrant 2018 et 2019.

La Norme ITIE autorise la mise en œuvre adaptée lorsqu'un pays « est confronté à des circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux Exigences de mise en œuvre » (Article 1). En prenant cette décision, le Conseil d'administration de l'ITIE tient compte du conflit en cours dans la région et du fait que le gouvernement n'est actuellement pas en mesure de contraindre les entreprises et les agences gouvernementales locales dans les territoires concernés de participer au processus ITIE.

Le Conseil d'administration de l'ITIE se félicite de l'engagement du gouvernement et du Groupe multipartite à poursuivre leurs relations avec les entreprises et les agences gouvernementales en organisant des activités dans ces territoires, afin d'assurer une divulgation complète des informations requises par la Norme ITIE. Lorsque ces entités n'ont pas fourni d'informations complètes, le Groupe multipartite est tenu d'inclure des liens vers d'autres sources d'informations accessibles au public. Il est exigé de poursuivre la divulgation unilatérale complète de tous les revenus que les entreprises et les agences gouvernementales locales situées dans les territoires concernés ont versés au gouvernement de l'Ukraine. Les déclarations ITIE 2018 et 2019 devront comprendre une évaluation de l'exhaustivité des informations, en faisant ressortir les écarts éventuels observés dans les informations disponibles.

### Décision du Conseil d'administration sur la demande de mise en œuvre proportionnée soumise par les Seychelles

Le Conseil d'administration de l'ITIE accepte la proposition de mise en œuvre proportionnée soumise par le Groupe multipartite des Seychelles. La demande est acceptée pour la période considérée couvrant 2017 à 2021. Ensuite, le Groupe multipartite des Seychelles devra examiner les progrès réalisés et déterminer s'il est nécessaire ou non de soumettre une nouvelle demande.

La Norme ITIE autorise la mise en œuvre adaptée lorsqu'un pays « est confronté à des circonstances exceptionnelles justifiant une dérogation aux Exigences de mise en œuvre » (Article 1, chapitre 4). La politique portant sur l'engagement limité spécifie que le fait qu'une Exigence ITIE ne s'applique pas à un pays spécifique pourrait constituer une circonstance exceptionnelle. En prenant cette décision, le Conseil d'administration de l'ITIE constate que les Seychelles ont adhéré à l'ITIE pour renforcer la transparence et la redevabilité dans leur secteur pétrolier, qui demeure en phase d'exploration. Étant donné que l'importance économique du secteur est limitée, le Conseil d'administration convient qu'une approche adaptée et plus rentable relativement à la mise en œuvre de l'ITIE est censée.

Le Conseil d'administration de l'ITIE se félicite de l'engagement continu du Groupe multipartite envers la transparence et la bonne gouvernance, ainsi que des efforts déployés pour assurer une divulgation systématique des informations exigées par Norme ITIE. Des divulgations unilatérales des

recettes gouvernementales et d'autres données ITIE sur les sites Internet du gouvernement permettront de réduire les coûts de la mise en œuvre et de renforcer les systèmes du gouvernement. Le Groupe multipartite est encouragé à examiner les sujets à couvrir dans son prochain plan de travail qui sont pertinents pour le pays, en dehors des Exigences ITIE.

### **Décision du Conseil d'administration concernant la Validation de la République démocratique du Congo**

Au terme de la première Validation de la République démocratique du Congo (RDC), le Conseil d'administration de l'ITIE convient que, dans l'ensemble, la RDC a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016. Malgré les éléments anecdotiques indiquant que la mise en œuvre de l'ITIE a contribué à modifier les pratiques et à atténuer les risques de corruption, le Conseil d'administration s'inquiète des risques de persistance de la corruption et de la mauvaise gestion des fonds dans le secteur extractif. Le Conseil d'administration encourage le nouveau gouvernement, dirigé par le président Félix Tshisekedi, à utiliser l'ITIE pour contribuer à l'avancement de son programme de lutte contre la corruption et à s'assurer que le secteur extractif bénéficie aux citoyens. Le nouveau gouvernement est encouragé à reconstituer en priorité un Groupe multipartite opérationnel, capable d'actualiser le plan de travail de l'ITIE conformément aux priorités nationales. Le gouvernement de la RDC est également appelé à faire en sorte que la société civile ne soit soumise à aucune contrainte juridique, réglementaire ou pratique l'empêchant de participer pleinement, activement et efficacement à tous les aspects de la mise en œuvre de l'ITIE et au débat concernant la gouvernance des ressources naturelles, notamment en matière de liberté d'expression, de fonctionnement et d'association.

Le Conseil d'administration félicite le gouvernement de la RDC, le Groupe multipartite et les parties prenantes locales pour les progrès accomplis ces dernières années dans l'amélioration de la transparence du secteur extractif, malgré une industrie complexe qui est traditionnellement fermée à l'examen public. La mise en œuvre de l'ITIE a permis d'exposer d'importants éléments du secteur extractif à la supervision du public, y compris les conditions contractuelles accordées à certaines des plus grandes entreprises du pays, les transactions entre les entreprises d'État et le gouvernement, ainsi que la mise en œuvre d'accords d'échange d'infrastructures contre des minéraux. La déclaration ITIE a fait ressortir la supervision fragmentée du secteur et les activités des nombreuses entreprises actives en RDC. La mise en œuvre de l'ITIE a progressivement entraîné des améliorations dans les procédures de gestion des données des agences gouvernementales et des entreprises, avec des divulgations en ligne du ministère des Mines et du ministère des Finances qui montrent les possibilités existantes en matière de transition vers des données plus ponctuelles et divulguées de manière plus systématique.

En dépit des difficultés globales qui se posent pour l'espace civique dans un environnement dynamique et turbulent, la plateforme multipartite de l'ITIE a joué un rôle essentiel en permettant à la société civile de prendre part aux discussions sur la gestion du secteur et d'avoir accès au processus décisionnel public. La réussite de l'approche multipartite s'est particulièrement illustrée dans la contribution multipartite de l'ITIE aux réformes réglementaires, y compris l'intégration de dispositions sur la transparence dans la loi et les réglementations minières liées aux octrois des licences, à la propriété effective et à la participation du gouvernement.

La supervision de la mise en œuvre de l'ITIE elle-même a dû faire face à des problèmes de gouvernance interne. Bien que l'engagement des entreprises et de la société civile se soit avéré résilient dans des circonstances souvent changeantes, le Conseil d'administration encourage le

gouvernement à respecter tous les collèges en tant que partenaires égaux et à exercer une supervision adéquate de la gouvernance de la mise en œuvre, y compris la gestion financière et la nomination du Coordinateur National. Compte tenu des ambitions liées au processus ITIE, des possibilités qu'elle offre en matière d'impact accru et de l'engagement remarquable de tous les collèges, la mise en œuvre de l'ITIE en RDC doit montrer l'exemple en termes de probité et d'adhésion au code de conduite de l'ITIE et au protocole de la société civile. Le gouvernement est encouragé à s'assurer que les organisations internationales de la société civile sont en mesure de contribuer aux efforts des organisations locales de la société civile dans le cadre de la gouvernance du secteur extractif.

Les écarts identifiés dans les divulgations ITIE ont souligné d'importantes faiblesses dans la supervision exercée par le gouvernement, notamment en ce qui concerne les relations financières des entreprises d'État au niveau du groupe, les revenus extractifs hors budget et la mise en œuvre de réglementations portant sur les transferts infranationaux et les dépenses sociales des entreprises. De plus, la déclaration ITIE a révélé l'existence de différents défis en matière de transparence et de redevabilité dans l'ensemble des sous-secteurs extractifs. La RDC est encouragée à s'appuyer sur les innovations figurant dans la Norme ITIE 2019 afin d'examiner d'autres aspects présentant un intérêt spécifique pour les parties prenantes locales, y compris la formalisation du secteur minier artisanal et à petite échelle compte tenu de son importance en RDC, l'impact environnemental et social du secteur extractif au niveau local et la participation des femmes au secteur. La société civile est encouragée à améliorer son utilisation des données ITIE pour promouvoir de nouvelles améliorations dans la gestion du secteur extractif.

Le Conseil d'administration a déterminé que la RDC disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 2021) avant une deuxième Validation pour prendre les mesures correctives concernant les Exigences liées à la gouvernance du Groupe multipartite (1.4), les octrois de licences (2.2), le registre des licences (2.3), la participation de l'État (2.6), les données sur la production (3.2), l'exhaustivité (4.1), les transactions des entreprises d'État (4.5), les paiements directs infranationaux (4.6), la qualité des données (4.9), la répartition des revenus (5.1), les transferts infranationaux (5.2), les dépenses sociales obligatoires (6.1) et les dépenses quasi budgétaires des entreprises d'État (6.2).

### **Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation de l'Irak**

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que l'Irak a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, l'Irak a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles.

Le Conseil d'administration reconnaît les efforts que l'Irak a déployés pour utiliser l'ITIE en tant que principale source pour divulguer ses données sur les secteurs pétrolier et gazier et pour renforcer sa réputation internationale. L'Irak a mis à profit l'ITIE pour divulguer des informations qui étaient précédemment inaccessibles au public, depuis les données sur les champs pétroliers et les droits de propriété jusqu'aux états financiers des entreprises d'État dans les secteurs pétrolier et gazier. Il est également reconnu que la mise en œuvre de l'ITIE par l'Irak a débouché sur plusieurs réformes, y compris l'instauration de la transparence des exportations de pétrole brut du gouvernement et les efforts en cours visant à établir un registre des licences. Le Conseil d'administration reconnaît les efforts de l'Irak en matière de renforcement de l'engagement du gouvernement et des entreprises à la mise en œuvre de l'ITIE. Étant donné que la demande de mise en œuvre adaptée soumise par

l'Irak portait sur le Kurdistan irakien pour les Rapports ITIE 2016 à 2018, le Conseil d'administration n'a pas tenu compte des faiblesses relatives à la couverture du Kurdistan irakien lors de son évaluation des progrès de l'Irak dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Néanmoins, le Conseil d'administration encourage l'Irak à améliorer davantage ses divulgations publiques, notamment celles portant sur les relations financières des entreprises d'État avec le gouvernement, et à assurer une divulgation complète des paiements, y compris des dépenses sociales, et la fourniture de garanties d'assurance qualité par toutes les entreprises aux revenus significatifs. L'Irak est appelé à utiliser la mise en œuvre de l'ITIE en tant qu'instrument permettant d'appuyer les réformes, y compris l'amélioration de la performance des entreprises pétrolières internationales et des entreprises d'État pour veiller à ce que les revenus extractifs bénéficient aux citoyens irakiens. Le Conseil d'administration encourage l'Irak à utiliser sa mise en œuvre de l'ITIE pour améliorer la transparence et la redevabilité dans la gestion de son secteur extractif. Le Conseil d'administration se félicite des efforts que l'Irak déploie actuellement pour examiner les possibilités d'amélioration des divulgations du gouvernement et des entreprises, et encourage l'Irak à renforcer son utilisation des données ITIE en soutien au débat public animé dans le pays. L'Irak devra établir des liens plus étroits entre ces efforts de soumission de divulgations systématiques et les réformes globales de la gestion des finances publiques qui sont en cours.

Le Conseil d'administration a déterminé que l'Irak disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire, jusqu'au 16 avril 2021) avant que n'intervienne une troisième Validation pour exécuter les mesures correctives concernant l'engagement des entreprises (1.2), la supervision exercée par le Groupe multipartite (1.4), le plan de travail (1.5), la participation de l'État (2.6), l'exhaustivité (4.1), les transactions liées aux entreprises d'État (4.5), le niveau de désagrégation (4.7), la qualité des données (4.9), les dépenses sociales (6.1), le débat public (7.1), les écarts et les recommandations provenant des Rapports ITIE (7.3), ainsi que les résultats et l'impact de la mise en œuvre de l'ITIE (7.4). Si le pays n'accomplit pas de progrès satisfaisants lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite de l'Irak aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

### **Décision du Conseil d'administration concernant la deuxième Validation du Mozambique**

Le Conseil d'administration de l'ITIE convient que le Mozambique a pris une partie des mesures correctives arrêtées lors de la première Validation du pays. De ce fait, le Mozambique a réalisé des progrès globalement significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE 2016, avec des améliorations considérables relativement à certaines Exigences individuelles. Le Conseil d'administration se réjouit du renforcement de l'engagement du gouvernement envers l'ITIE. La mise en œuvre de l'ITIE a permis d'améliorer la coordination entre les agences gouvernementales. Le Mozambique est encouragé à assurer la durabilité de la transparence et de la gouvernance multipartite dans le secteur extractif en procédant à l'institutionnalisation du secrétariat national de l'ITIE. Le Conseil d'administration encourage le collège des entreprises à s'engager plus activement en faveur de l'ITIE pour s'assurer que le processus reflète également les intérêts des entreprises extractives. Les représentants d'entreprises siégeant au Groupe multipartite sont tenus de communiquer avec l'ensemble du collège. Ayant publié des Rapports ITIE couvrant neuf exercices fiscaux, le Mozambique est encouragé à envisager des divulgations régulières pour assurer la mise à disposition des informations, de manière ponctuelle et rentable. Le Conseil d'administration félicite le Mozambique pour avoir amélioré la disponibilité des informations sur les licences. Le gouvernement est encouragé à utiliser le portail des licences extractives pour divulguer des données granulaires portant, par exemple, sur la production, les exportations, les paiements et la propriété

effective. Le Conseil d'administration reconnaît qu'il subsiste d'importants écarts dans les divulgations liées à la participation de l'État dans le secteur extractif. Le Groupe multipartite est encouragé à travailler avec les entreprises d'État et les agences gouvernementales qui les supervisent afin de veiller à ce que des informations complètes sur les politiques et les pratiques concernant la relation financière entre l'État et les entreprises d'État soient divulguées dans leur intégralité. Le Conseil d'administration a déterminé que le Mozambique disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 2021) avant que n'intervienne une troisième Validation afin d'exécuter les mesures correctives concernant l'engagement des entreprises (1.2), les octrois de licences (2.2), la participation de l'État (2.6), l'exhaustivité (4.1), les revenus en nature (4.2), les accords de troc (4.3), les transactions des entreprises d'État (4.5), les paiements infranationaux (4.6), la qualité des données (4.9), les transferts infranationaux (5.2), les dépenses sociales (6.1), les dépenses quasi budgétaires (6.2), la contribution économique (6.3) et le débat public (7.1). Si le pays n'accomplit pas de progrès satisfaisants lors de la troisième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Mozambique aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu.

### **Décision du Conseil d'administration relativement à la Validation du Myanmar**

À l'issue de la conclusion de la Validation du Myanmar en 2018, le Conseil d'administration de l'ITIE convient que, dans l'ensemble, le Myanmar a réalisé des progrès significatifs dans la mise en œuvre de la Norme ITIE.

Le Conseil d'administration félicite le Myanmar pour l'impact probant de sa mise en œuvre de l'ITIE, dont témoignent les progrès accomplis dans l'introduction de réformes politiques, l'amélioration de la transparence du secteur extractif, la promotion de débats publics efficaces et la création d'une plateforme de dialogue entre les parties prenantes. Le Conseil d'administration reconnaît la position centrale qu'occupe l'ITIE dans le programme de réformes du gouvernement, notamment en ce qui concerne la gestion des finances publiques et le secteur des pierres précieuses. Il reconnaît également les accomplissements du Groupe multipartite dans la garantie d'une supervision multipartite effective de la mise en œuvre de l'ITIE et dans l'harmonisation entre les objectifs de l'ITIE et les priorités nationales. Le Conseil d'administration reconnaît que l'ITIE a permis à tous les collègues de participer aux discussions politiques sur la gouvernance des ressources naturelles, notamment dans la création de plateformes de discussion pour la société civile qui n'existaient pas auparavant. Le Conseil d'administration relève avec satisfaction la manière dont tous les collègues ont collectivement proposé des recommandations dans les Rapports ITIE en vue d'améliorer la gestion du secteur extractif, ainsi que la réponse du gouvernement aux propositions de réformes prioritaires soumises par la société civile, dont celles portant sur la transparence de la propriété effective et des entreprises d'État.

Dans le même temps, le Conseil d'administration constate qu'il est nécessaire d'améliorer davantage l'environnement de participation de la société civile à l'ITIE, notamment dans les régions infranationales. Le Conseil d'administration souligne la nécessité que le gouvernement prenne de toute urgence les mesures correctives liées à la participation de la société civile, y compris en s'assurant que la société civile bénéficie d'un environnement favorable, tant au sein qu'en dehors du Groupe multipartite, afin de pouvoir s'engager, de manière libre et effective, dans tous les aspects du processus ITIE. Le Conseil d'administration félicite le Myanmar pour les divulgations sans précédent de données extractives, dans un pays au processus démocratique naissant et dont l'expérience de libéralisation économique est récente. Le Conseil d'administration salue les efforts du Myanmar relativement à la transition vers l'intégration de son cadastre minier ainsi que les

initiatives du pays en vue de publier des données plus désagrégées au travers de déclarations par projet.

Toutefois, le Conseil d'administration encourage le Myanmar à améliorer davantage les divulgations publiques, en particulier celles portant sur les octrois de licences, les données de production de pierres précieuses et les entreprises d'État, tout en renforçant l'exhaustivité de sa déclaration ITIE. Le Conseil d'administration souligne la nécessité que le Myanmar veille à ce que le statut des entreprises extractives affiliées à l'armée soit clarifié et que leurs activités soient intégralement couvertes, en conformité avec la Norme ITIE. Le Conseil d'administration se félicite de l'analyse détaillée de ces questions dans l'évaluation initiale et dans le rapport de Validation. Le Conseil d'administration se félicite de l'analyse détaillée de ces questions dans l'évaluation initiale et dans le rapport de Validation. Ces améliorations pourront aider le Myanmar à faire en sorte que cette transparence croissante débouche sur une plus grande redevabilité dans la gouvernance de son secteur extractif – un aspect essentiel pour son développement économique global.

Compte tenu de la complexité du secteur extractif dans le pays et des efforts que le Myanmar a déployés en toute bonne foi pour satisfaire aux Exigences de la Norme ITIE, le Conseil d'administration a déterminé que le Myanmar disposera d'un délai de 18 mois (c'est-à-dire jusqu'au 16 avril 2021) avant que n'intervienne une deuxième Validation pour exécuter les mesures correctives portant sur l'engagement des entreprises (1.2), l'engagement de la société civile (1.3), les octrois de licences (2.2), le registre des licences (2.3), la participation de l'État (2.6), les données sur la production (3.2), les données sur les exportations (3.3), les revenus en nature (4.2), les transactions des entreprises d'État (4.5), la répartition des revenus (5.1), les dépenses sociales obligatoires (6.1) et les dépenses quasi budgétaires (6.2). À propos des préoccupations concernant les contraintes générales sur la liberté d'expression et la liberté de fonctionnement de la société civile, le Conseil d'administration convient de réévaluer le niveau de respect du protocole relatif à la participation de la société civile lors de la deuxième Validation du Myanmar.

Si le pays n'accomplit pas de progrès significatifs assortis d'améliorations substantielles concernant plusieurs Exigences individuelles lors de la deuxième Validation, il s'exposera à une suspension conformément à la Norme ITIE. Ainsi que le prévoit la Norme ITIE, le Groupe multipartite du Myanmar aura la possibilité de demander une prorogation de ce délai ou de demander que la Validation commence plus tôt que prévu. La décision du Conseil d'administration faisait suite à une procédure de Validation commencée le 1<sup>er</sup> juillet 2018. En conformité avec la Norme ITIE 2016, une évaluation initiale a été effectuée par le Secrétariat international. Les résultats en ont été examinés par un Validateur Indépendant, qui a présenté un projet de rapport de Validation au Groupe multipartite pour commentaires. Le Validateur indépendant a tenu compte des commentaires du Groupe multipartite dans la version finale du rapport de Validation et a y répondu. Suite aux déclarations de plusieurs parties prenantes, le Comité de Validation a demandé, en septembre 2019, la conduite d'un examen des éléments factuels concernant l'engagement de la société civile. Le Comité de Validation a recommandé que le Conseil d'administration exerce son mandat pour examiner les informations suite au démarrage de la Validation. La décision finale a été prise par le Conseil d'administration de l'ITIE.

## Annexe B – Liste des participants

(Board members not attending in grey)

### Chair

Rt Hon. Helen CLARK

### Countries

#### Implementing Countries

**Mr Ruslan BAIMISHEV**, Director of Subsoil Use Department, Ministry of Industry and Infrastructure Development, Kazakhstan

Alt: **Ms Olga BIELKOVA**, Member of Parliament, Deputy Head of the Committee on Fuel and Energy Complex, Ukraine

**Ms Maria Teresa S. HABITAN**, Assistant Secretary of the Department of Finance, Philippines

Alt: TBC

**Mr Ian Chitumba MWIINGA**, Communications Officer, EITI Secretariat, Zambia

Alt: **Mr Samuel URKATO**, Minister of Mines and Petroleum, Ethiopia

**Ms Awa Marie COLL-SECK**, Minister of State, Senegal

Alt: **Mr Django Mady COULIBALY**, EITI National Coordinator, Mali

**Ms Agnès Solange ONDIGUI OWONA**, EITI National Coordinator, Ministry of Finance, Cameroon

Alt: **Ms Marie-Thérèse HOLENN AGNONG**, EITI National Coordinator, Democratic Republic of Congo

**Ms Carolina ROJAS HAYES**, Vice Minister of Mines, Ministry of Mines and Energy, Colombia

Alt: **Mr Eduardo GUEVARA**, Vice-Minister of Hydrocarbons, Ministry of Energy and Mines, Peru

#### Supporting Countries

**Ms Sonia Le BRIS**, Director General, External Policy and Partnerships Branch, Natural Resources Canada

Alt: **Mr Michael TOYRYLA**, Director, Office of Policy Analysis and Public Diplomacy, Bureau of Energy Resources, U.S. Department of State, USA

**Ms Marte BRISEID**, Senior Adviser, Oil for Development Section, Norwegian Agency for Development Cooperation (NORAD), Norway

Alt: **Mr Timo VOIPIO**, Senior Advisor, Ministry of Foreign Affairs, Finland

**Mr Sören DENG**, Head of Division, Energy, Infrastructure and Raw Materials, Federal Ministry for Economic Cooperation and Development, Germany

Alt: **Mr Jürg VOLLENWEIDER**, Programme Manager, State Secretariat for Economic Affairs (SECO), Switzerland

### Civil Society Organisations

**Mr César GAMBOA**, Derecho, Ambiente y Recursos naturales, Perú

Alt: **Mr Óscar PINEDA**, Project on Organizing, Development, Education and Research (PODER), Mexico

**Mr Brice MACKOSSO**, Secrétaire Permanent, Commission Justice et Paix, Republic of Congo

Alt: **Mr Mtwalo MSONI**, PWYP National Coordinator, Zambia

**Ms Cielo MAGNO**, Assistant Professor Bantay Kita; School of Economics University of the Philippines Diliman, Philippines

Alt: **Ms Diana El KAISSEY**, Executive Director, The Lebanese Oil and Gas Initiative (LOGI), Lebanon

**Mr Oleksiy ORLOVSKY**, International Renaissance Foundation, Ukraine

Alt: **Ms Maria LOBACHEVA**, Executive Director, Echo - Public Association, Kazakhstan

**Ms Erica WESTENBERG**, Director of Governance Programs, Natural Resource Governance Institute (NRGI)

Alt: **Mr Simon TAYLOR**, Co-founder and Director, Global Witness

## **Companies including Investors**

**James NICHOLSON**, Head of Corporate Responsibility, Trafigura Group

Alt: TBC

**Mr Stuart BROOKS**, Manager, International Relations, Chevron

Alt: **Mr Tom HUFFAKER**, Senior Advisor, Corporate Issues, Exxon Mobil Corporation

**Mr Stephen DOUGLAS**, Senior Adviser to the President, Exploration & Production, Total

Alt: **Mr Erik NÜRNBERG** - Senior Legal Policy Adviser, Equinor

**Mr James ENSOR**, Executive Director, BHP Billiton Foundation

Alt: **Mr Carlos ARANDA**, Manager Technical Services, Southern Peru Copper Corporation

**Mr Alan McLEAN** Executive Vice President Taxation and Corporate Structure, Royal Dutch Shell plc

Alt: **Mr Dominic EMERY**, Vice President, Group Strategic Planning, BP

**Ms Simone NIVEN**, Group executive Corporate Relations, External Affairs, Rio Tinto

Alt: **Mr Richard MORGAN**, Anglo American

## **Board Secretary**

**Mr Mark ROBINSON**, Executive Director, EITI International Secretariat, Oslo

## **Observers**

**Mr Elhadji ABDOUL AZIZ**, EITI MSG Member, Senegal

**Mr Stanley Nnabugo ACHONU**, Civil Society Advisor, Open Government Partnership Secretariat,

Nigeria

**Ms Beneta ACKAH**, Senior Policy Specialist, Ministry of Mines & Energy, Liberia

**Mr Koffi Séwonou AMEKUDZI**, Head of Administration and strengthening unit of capacities, Togo

**Ms Laurence ARNOULD**, Spécialiste de programme, Organisation internationale de la Francophonie, France

**Mr Abdelkarim AKSAR**, Secrétaire Permanent ITIE, Niger

**Ms Fatuase Olusegun AYODEJI**, Project Director, Media Right Agenda, Nigeria

**Mr Luke BALLENY**, Manager, International Council on Mining and Metals (ICMM), UK

**Mr Evan BITMEAD**, Assistant Manager, International Engagement and Strategy, Department of Industry, Innovation and Science, Australia

**Ms Susana BOKOBO**, Tax & EP Global Services, Repsol Spain

**Mr Simon CLYDESDALE**, Campaign Leader: Oil, Gas and Mining Campaign, Global Witness

**Ms Clémence CONTENSOU**, Policy Officer Transparency in Extractive Industries and Open Government, Mission of Democratic Governance, Ministry of Europe and Foreign Affairs, France

**Mr Mamadou DIABY**, National Coordinator, Guinea

**Mr Marième Anna DIAWARA**, National Coordinator, Senegal

**Mr Nobuhisa EDAMURA**, First Secretary, Economic Division, Embassy of Japan, Ethiopia

**Mr Mustapha FALL**, Legal Advisor, EITI Senegal

**Ms Alex GILLIES**, Advisor, Natural Resource Governance Institute, USA

**Ms Lisa GÜNTHER**, Policy Officer, Federal Ministry of Economic Affairs and Energy, Germany

**Ms Tsehay HAILEMICHAEL**, Programme Officer, Royal Norwegian Embassy in Addis Ababa, Ethiopia

**Mr George HARAWA**, EITI National Coordinator, Malawi

**Ms Lina HOLGUIN**, Senior Policy Analyst, Natural Resources and Governance Division, Global Affairs, Canada

**Ms Charlotte HULL**, Deputy Director, Head of Governance, Open Societies and Anti-Corruption (GOSAC), DFID, UK

**Mr Egbule Peter IFEANYI**, National Coordinator, Publish What You Pay (PWYP), Nigeria

**Mr Edwin Kavuma KANAKULYA**, EITI Legal Officer, Uganda

**Ms Fatime KANTE**, EITI National Coordinator, Seychelles

**Mr Merga KENEA**, National Coordinator, EITI Ethiopia

**Mr Hassan KHALIFE**, Hub Champion, Extractives Hub, Ethiopia

**Ms Wambui KIBICHO**, Advocate, Kenya

**Ms Giada LEOPORE**, Consultant, ENI

**Mr Johannes LOHMEYER**, Sector Project Adviser, Extractives and Development, German Development Agency (GIZ), Germany

**Mr Reg MANHAS**, Senior Vice President, External Affairs, Kosmos Energy

**Ms Miriam MGAYA**, Acting Executive Secretary, TEITI Secretariat, Tanzania

**Mr Rangarirai MHAZO**, Minerals Development Officer, Ministry of Mines and Mining Development,

Zimbabwe

**Mr Per Mogstad**, Counsellor – Head of Development Cooperation, Royal Norwegian Embassy in Addis Ababa, Ethiopia

**Mr Christian MOUNZEO**, 1st Vice-Chairman, EITI Executive Committee, Republic of Congo

**Ms Nolwazi MUCHINGURI**, Senior Legal Officer and Executive Assistant, Minister of Mines and Mining Development, Zimbabwe

**Ms Clare MURPHY-MCGREEVEY**, Consultant – Communications Officer, Energy & Extractives Global Practice, World Bank

**Mr Simon MSANJILA**, Permanent Secretary of Ministry of Minerals, Tanzania

**Mr Takudzwa MUTONHORI**, Economist, Ministry of Mines, Zimbabwe

**Mr Frode NEERGAARD**, Chief Adviser, Growth and Employment in Development Cooperation, Ministry of Foreign Affairs, Denmark

**Mr José Antonio NDONG EGONO**, EITI, Equatorial Guinea

**Mr Jacinto NGUEMA OWONO**, Secretario Nacional Permanente, Equatorial Guinea

**Mr Bernardino NZÉ BIYOA**, Miembro de la Comisión Nacional del Grupo Preparatorio de la EITI/ITIE para Guinea Ecuatorial, Representante de la Sociedad Civil, Equatorial Guinea

**Mr Filiberto Ntutumu NGUEMA NCHAMA**, Miembro de la Comisión Nacional del Grupo Preparatorio de la EITI, Equatorial Guinea

**Ms Olesia NEKHOROSHKO**, EITI National Coordinator, Ukraine

**Mr Bernardino NZE BIYOA**, Miembro de la Comisión Nacional del Grupo Preparatorio de la EITI/ITIE para Guinea Ecuatorial, Representante de la Sociedad Civil, Equatorial Guinea

**Mr Brendan O'DONNELL**, Consultant, Global Witness

**Mr Michel OKOKO**, EITI, National Coordinator, Republic of Congo

**Mr Saul ONGARIA**, Senior Economist, Ministry of Finance Planning and Economic Development, Uganda

**Ms Elisa PETER**, Executive Director, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Boris RAEDER**, Head, German EITI Secretariat, Germany

**Mr Sven Ulrich RENNERT**, EGPS Program Manager, World Bank, USA

**Ms Haley RICE**, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Charles SETEN**, Energy Officer, U.S. Department of State / Bureau of Energy Resources, USA

**Ms Vimala THANGAVELOO**, Senior Legal Counsel, Social Responsibility, Shell International B.V, The Netherlands

**Ms Sally TRUONG**, Director, Private Sector Development Section Development Economics, Department of Foreign Affairs and Trade (DFAT), Australia

**Ms Cathy TURNER**, Publish What You Pay (PWYP), UK

**Mr Charles S. TAWHA**, Chief Director, Technical Services, Ministry for Mines and Mining Development, Zimbabwe

**Mr Pasquale VETTA**, Manager – Human Rights, Transparency and Global issues, ENI

**Mr David Waigwa WACHIRA**, EITI unit liaison, World Bank, USA

**Ms Johanna WYSLUCH**, Sector Project Director, Extractives and Development, German Development Agency (GIZ), Germany

## **EITI International Secretariat**

**Mr Bady Mamadou BALDÉ**, Africa Director

**Mr Sam BARTLETT**, Technical Director

**Mr Alex GORDY**, Validation Director

**Mr Andrew IRVINE**, Legal and Corporate Engagement Manager

**Ms Joanne JONES**, Communications Director

**Ms Lydia KILPI**, Validation Manager

**Ms Leah KROGSUND**, Capacity Building & Events Manager

**Ms Ines Schjolberg MARQUES**, Policy Director

**Ms Gay ORDENES**, Asia Director

**Ms Indra THÉVOZ**, Policy and Country Officer

**Mr Pablo VALVERDE**, Regional & Outreach Director

**Mr Brynjar WIERSHOLM**, Finance & HR Director